Lutter contre les violences

VOUS ÊTES VICTIME...

de violences conjugales
de violences sexistes et sexuelles

LA PERMANENCE D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION VOUS ACCUEILLE SUR RENDEZ-VOUS, EN COMPOSANT LE 01 48 36 99 02

LABEL DIVERSITÉ
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

LABEL ÉGALITÉ
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

La permanence est assurée par une juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 93)

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Engagé depuis longtemps dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le soutien aux victimes, le Département a mis en place un lieu d'écoute et d'orientation en avril 2018.

À QUI S'ADRESSE CETTE PERMANENCE ?

Tout·e agent·e confronté·e à une situation de violences conjugales ou de violences sexistes et/ou sexuelles, dans le cadre privé, peut prendre rendez-vous à cette permanence d'écoute et d'orientation.

QUI ASSURE CETTE PERMANENCE ?

Une juriste salariée du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 93).

QUEL ANONYMAT ?

La juriste du CIDFF 93 assurant la permanence est tenue au secret professionnel. Aucune information personnelle ne sera divulguée, ni aucun recours ne sera entrepris, sans l'accord de l'agent·e.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

En téléphonant au **01 48 36 99 02** et en précisant être agent·e au Département directement auprès du CIDFF 93.

Le rendez-vous aura lieu en présentiel à Bobigny ou par téléphone, selon le souhait de l'agent·e.

Si le rendez-vous a lieu sur le temps de travail, une confirmation de rendez-vous sera adressée à l'agent·e ainsi qu'une attestation de présence qu'il·elle présentera à sa hiérarchie. Le motif du rendez-vous restera confidentiel.

QUEL ACCOMPAGNEMENT SERA PROPOSÉ ?

La juriste accueille et écoute d'abord la victime. Puis elle lui propose une orientation en fonction de ses besoins, vers des professionnel·le·s de l'accompagnement et/ou vers d'autres acteur·rice·s juridiques.

Dans tous les cas, seul·e l'agent·e décidera des suites à donner.

QUAND ?

La permanence a lieu un **jeudi matin tous les quinze jours**, sur une plage horaire de 3 heures. Il est possible cependant d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces créneaux si la situation l'exige.

Vous pouvez également contacter les assistantes sociales du travail du Service de la santé et de la sécurité au travail. Elles sont disponibles au 01 43 93 87 58, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h (fermeture tous les mardis après-midi), bâtiment Colombe à Bobigny.

Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Bureau de la reprographie et de l'impression / 2021